

COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU SEIZE OCTOBRE DEUX MIL VINGT

L'AN DEUX MIL VINGT

Le 16 OCTOBRE

Sous la présidence de M. Bernard ROMIER

Ont siégé : Mesdames Monia FAYOLLE, Nadine MAZZA, Anne-Virginie POUSSE, Fabienne TOURAINE, Laurence MEUNIER, Béatrice BOULANGE, Fanny LEBAYLE, Isabelle SEIGLE-FERRAND, Virginie BLAISON, Anne-Marie MATHIEU et Messieurs Pierre GRATALOUP, Jean-Claude JAUNEAU, Olivier BAREILLE, Jean-Claude CORBIN, Jean-Marc CHAPPAZ, Robert NICOLETTI, Gilbert BERTRAND, Clément PERRIER, Marc ZIOLKOWSKI

Pouvoirs :

M. Laurent FOUGEROUX donne pouvoir à M. Pierre GRATALOUP

M. Emeric MOREL donne pouvoir à M. Bernard ROMIER

Mme Elodie RELING donne pouvoir à Mme Monia FAYOLLE

M. Michel LAGIER donne pouvoir à M. Jean-Claude CORBIN

Mme Christel DECATOIRE donne pouvoir à M. Olivier BAREILLE

M. Hugues JEANTET donne pouvoir à M. Marc ZIOLKOWSKI

Mme Renée TORRES donne pouvoir à M. Clément PERRIER

Absents non représentés :

Mme Eliane BERTIN

M. Jacques MEILHON

Secrétaire de séance : Mme Monia FAYOLLE

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX élus : 29

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX présents : 20

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX représentés : 7

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX absents non représentés : 2

CONVOCATION EN DATE : 9 octobre 2020

DATE D’AFFICHAGE : 23 octobre 2020

OBJET : Annulation de deux créances

-----**N°2020/088**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en date du 11 septembre 2015, le tribunal d'instance de Saint Dizier a prononcé un jugement effaçant les dettes de Mme LYON-THOMAS. De même, la commission du Rhône a également prononcé l'annulation des dettes à l'encontre de Mme KAKUTALU Zola

En conséquence, il convient d'annuler les dettes suivantes ;

Famille	N° TITRE	DATE	Période concernée	Montant cantine	Montant périscolaire	MONTANT TOTAL
Mme LYON	51	06/03/2014	Du 01/11/2013 au 31/01/2014	179.01 €	93.60 €	272.61€
	148	15/06/2014	Février 2014	28.49 €	15.84 €	44.33 €
Mme KARUTALAZU	63	14/03/2017	Du 01/09/2016 au 31/12/2016	138.29 €	86.24 €	224.53 €
TOTAL DES TITRES EMIS				345.79 €	195.68 €	541.47 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

27 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
0 VOIX	ABSTENTION

- **ANNULE** la dette de Mme LYON-THOMAS
- **ANNULE** la dette de Mme KARUTALAZU
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au compte 6542 « créances éteintes » afin d'émettre un mandat soldant les titres.

FAIT LES : JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSUS
ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Bernard ROMIER, Le Maire

